N°: 2020_11_54

Envoyé en préfecture le 08/12/2020 Reçu en préfecture le 08/12/2020

Affiché le

ID: 005-210500617-20201127-2020_11_54-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GAP

Le vingt-sept novembre deux mille vingt à 18h15,

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 41
DATE DE LA CONVOCATION	20/11/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	04/12/2020

OBJET:

Acquisition foncière - Emprise de parcelle - Aménagement d'un trottoir - Route de la Luye - Partie de la parcelle cadastrée BT N°119

Étaient présents:

M. Roger DIDIER, Mme Maryvonne GRENIER, M. Olivier PAUCHON, Mme Rolande LESBROS, M. Jérôme MAZET, Mme Pascale ROUGON, M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Catherine ASSO, M. Cédryc AUGUSTE, Mme Solène FOREST, M. Daniel GALLAND, Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Martine BOUCHARDY, M. Vincent MEDILI, Mme Françoise DUSSERRE, M. Claude BOUTRON, Mme Ginette MOSTACHI, M. Pierre PHILIP, Mme Chantal RAPIN, M. Joël REYNIER, Mme Françoise BERNERD, M. Richard GAZIGUIAN, Mme Mélissa FOULQUE, M. Gil SILVESTRI, Mme Chiara GENTY, Mme Evelyne COLONNA, M. Fabien VALERO, Mme Sabrina CAL, M. Bruno PATRON, M. Alain BLANC, M. Eric MONTOYA, Mme Christiane BAR, Mme Charlotte KUENTZ, M. Christophe PIERREL, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER, Mme Marie-José ALLEMAND, M. Michel BILLAUD

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es):

M. Alexandre MOUGIN procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, Mme Pauline FRABOULET procuration à M. Nicolas GEIGER

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Ginette MOSTACHI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La Commune a entrepris la réalisation d'un trottoir le long de la Route de la Luye.

Dans ce cadre, des négociations ont été menées avec la Société dénommée SCI DAMACE, propriétaire de la parcelle cadastrée Section BT Numéro 119.

En effet, pour la réalisation du projet, il est nécessaire que la Commune de GAP obtienne la maîtrise foncière d'une superficie totale approximative de 65 m² à prélever sur cette parcelle.

Il est ici précisé que l'emprise exacte nécessaire à la réalisation du projet devra être déterminée précisément par un document d'arpentage aux frais exclusifs de la Commune.

Il a été convenu que la Commune de GAP fasse l'acquisition des emprises nécessaires à l'euro symbolique.

En outre, la Commune s'engage à :

 fournir et réaliser la pose d'un grillage simple torsion d'une hauteur de 2,00 mètres en limite du surplus de la parcelle et du trottoir ainsi réalisé.

Le montant de l'acquisition se trouve en dessous du seuil de consultation obligatoire du Service de France Domaine.

En vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts, la Commune sollicite l'exonération de tout droit au profit du Trésor Public.

Décision:

Il est proposé, sur avis favorables des Commissions de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Énergétique et des Finances réunies respectivement les 17 et 18 Novembre 2020 :

<u>Article 1</u>: d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique d'une emprise d'environ 65 m² à prendre sur la parcelle actuellement cadastrée Section BT Numéro 119 pour la réalisation d'un trottoir le long de la Route de la Luye, ainsi que :

 la fourniture et la réalisation de la pose d'un grillage simple torsion d'une hauteur de 2,00 mètres en limite du surplus de la parcelle et du trottoir ainsi réalisé.

<u>Article 2</u>: d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents ainsi que l'acte nécessaire à cette acquisition qui sera pris en la forme authentique.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR: 43

La conseillère municipale Déléguée

Evelyne COLONNA

Transmis en Préfecture le : 0 8 DEC. 2020 Affiché ou publié le : 0 8 DEC. 2020

Acquisition foncière - Emprise de parcelle - Aménagement d'un trottoir - Route de la Luye



